

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS  
séance du 22/10/2018

L'an 2018 et le 22 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Absents	Pouvoir à / Observations
BISOT Nadia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROSSARD Julina	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JC FILLATRAUD
DANEDE Laurent, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FILLATRAUD Jean-Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Laurent DANEDE
JOUBERT Corinne, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LUCAS Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MORAIN Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alain PAYRAUDEAU
PAPON Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruno LUCAS
PAYRAUDEAU Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri, 1 <sup>er</sup> Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Date de la convocation : 15/10/2018

Date d'affichage : 15/10/2018

Secrétaire de Séance : M. ROUHAUD Henri

ORDRE DU JOUR
---------------

- A** Renouvellement Convention de mise à disposition du bus de Vars
- B** Modification du tableau du Conseil Municipal
- C** Convention avec le CDG16 - Service Diététique
- D** Redevance d'occupation du Domaine Public gaz 2018
- E** Réhabilitation de l'Ecole :
  - Emprunts
  - Décision Modificative
- F** Bail du Bar-Restaurant
- G** Bar-Restaurant : décision modificative
- H** Nomination des référents
  - Gens du voyage
  - RGPD
- I** Questions diverses

**réf 2018039 : Renouvellement Convention de mise à disposition du bus de Vars**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire la mise à disposition du bus de Vars avec chauffeur pour transporter les enfants et leurs accompagnants de l'école publique communale à la Bibliothèque d'Anais, dans le cadre des activités scolaires et périscolaires aux conditions souscrites dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de reconduire la convention de mise à disposition du bus de Vars
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Votants : ...	<b>14</b>
- dont « <b>pour</b> » :	<b>14</b>
- dont « <b>contre</b> » : ...	
- dont <b>abstention</b> : ...	

**réf 2018040 : Modification du tableau du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un poste adjoint est vacant, depuis la démission de la 3ème adjointe chargée de la vie scolaire, actée en préfecture.

Monsieur le Maire informe que cette délégation est importante (relation avec les instituteurs ou les parents d'élèves, relais avec les agents communaux). Il y a lieu :

- Soit de nommer un autre adjoint
- Soit de supprimer un poste d'adjoint et de donner cette délégation à un adjoint déjà en place
- soit de donner cette délégation à un conseiller municipal qui aura une indemnité.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de voter le nombre de poste d'adjoints et de le ramener à 3.

Le vote s'effectue à bulletin secret.

Après le dépouillement des bulletins, et conformément aux dispositions de l'article L2122-2 du CGCT, **le nombre d'adjoints redescend à 3** par :

nombre de bulletins	: 14
3 adjoints	: 9
4 adjoints	: 2
Nul	: 1
blanc	: 2

L'ordre du tableau du conseil municipal s'en trouve modifié tel que :

Fonction	NOM et Prénom	Suffrages obtenus en 2014
Maire	Laurent DANEDE	239
1er adjoint	Henri ROUHAUD	218
2ème adjoint	Frédéric GENTET	231
3ème adjoint	Corinne JOUBERT	220
CM délégué	Nadia BISOT	217
CM	Jean-Christophe FILLATRAUD	232
CM	Julina BROSSARD	230
CM	Bruno PAPON	228
CM	Bruno LUCAS	224
CM	Alain PAYRAUDEAU	223
CM	Michaël MORAIN	223
CM	Ludovic HAULBERT	222
CM	Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE	221
CM	Nathalie VERGNAUD	219

réf 2018041 : Indemnités de fonction d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,  
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2018 ramenant le nombre d'adjoints à 3, Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les indemnités de Mme BISOT Nadia, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales par arrêté municipal en date du 7 avril 2014. Il propose de lui allouer la délégation des affaires scolaires, à moins qu'un autre conseiller soit candidat pour cette délégation.

Après en avoir délibéré, personne d'autre n'étant candidat, le conseil municipal  
 - décide d'augmenter le taux de l'indemnité de fonction au(x) conseiller(s) municipal(aux) suivant(s) à 6% de l'indice brut 1015.

Votants : ...	<b>14</b>
- dont « <b>pour</b> » :	<b>12</b>
- dont « <b>contre</b> » : ...	
- dont <b>abstention</b> : ...	<b>2</b>

réf 2018042 : Convention avec le CDG16 - Service Diététique

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la FPT de la Charente dispose d'une prestation de "Conseil en matière de Diététique et d'Hygiène alimentaire".

Une commission a été créée avec des élus, des parents d'élèves et les agents. Il annonce que Mme ELMOZNINO aide M. CHARBONNEL selon les menus et il a introduit plus de frais et les conseils de la diététicienne.

Monsieur le Maire expose le contenu de la convention intitulée "Convention relative au conseil en matière de Diététique et d'Hygiène alimentaire" jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de bénéficier de la prestation "conseil en matière de Diététique et d'hygiène alimentaire" du centre de gestion de la FPT de la Charente, à compter du 1er janvier 2019
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la FPT de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la FPT de la Charente en application de ladite convention.

Votants : ...	<b>14</b>
- dont « <b>pour</b> » :	<b>14</b>
- dont « <b>contre</b> » : ...	
- dont <b>abstention</b> : ...	

**réf 2018043 : Redevance d'occupation du Domaine Public gaz 2018**

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil des décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015.

Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution :

**Article 1:** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public gaz (RODP) :

$$\text{RODP} = (0.035 \times L + 100) \times \text{TR}$$

$$L=8585\text{m}$$

$$\text{TR}=1,20$$

$$\text{soit RODP 2018} = 481\text{€}$$

**Article 2 :** de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (ROPDP) :

$$\text{ROPDP} = 0.35 \times L$$

$$L=2839\text{m}$$

$$\text{soit ROPDP 2018} = 994\text{€}$$

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant le RODP et ROPDP soit 481€ + 994€ = 1475€

Votants : ...	<b>14</b>
- dont « <b>pour</b> » :	<b>14</b>
- dont « <b>contre</b> » : ...	
- dont <b>abstention</b> : ...	

**réf 2018044 : Réhabilitation de l'Ecole : Emprunts**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le financement de l'opération de la Réhabilitation de l'école doit se faire avec de l'emprunt en plus des subventions. 3 demandes ont été faites et 2 ont été étudiées, le 3ème organisme n'a pas répondu.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère tel que :

- Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne :

1. Un emprunt à taux fixe de 230 000€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : trimestrielles

Taux d'intérêts actuariel annuel : 1,45%

Commission d'engagement : 250€ forfaitaire

2. Un emprunt relais de 175 000€ (Montant de la DETR)

Durée du prêt : 2 ans

Périodicité des échéances : trimestrielles

Taux d'intérêts actuariel annuel : 0,36%

Commission d'engagement : 250€ forfaitaire

A cet effet, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

Votants : ...	<b>14</b>
- dont « <b>pour</b> » :	<b>12</b>
- dont « <b>contre</b> » : ...	<b>2</b>
- dont <b>abstention</b> : ...	

**réf 2018045 : DM2 : Emprunts Réhabilitation de l'Ecole**

Monsieur le Maire informe que la ligne budgétaire de l'emprunt n'est pas suffisante pour le montant des 2 emprunts (prévu au BP 2018 : 245000€). Il y a lieu de faire une décision modificative comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités

Vu la délibération du CM en date du 9 avril 2018 portant vote du budget principal afférent à l'exercice 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que les modifications peuvent être apportées au Budget Principal par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget principal de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le virement de crédits tel que ci-après :

Investissement				
Chap.	Imputat°	Libellé	Dépenses	Recettes
024		Produits de cession		-3284.00
16	1641	Emprunts en euros		160084.00
16	2313-130	Emprunts en euros	156800.00	
<b>TOTAL</b>			<b>156800.00€</b>	<b>156800.00€</b>

Votants : ...	<b>14</b>
- dont « <b>pour</b> » :	<b>10</b>
- dont « <b>contre</b> » : ...	
- dont <b>abstention</b> : ...	<b>4</b>

**réf 2018046 : Bail du Bar-Restaurant**

Monsieur le Maire rappelle que le bail commercial est actuellement tenu par la société MAT ANG GE. Le loyer (appartement, local commercial et licence IV) est de 800€ HT soit 960€TTC, plus 42€ de charges récupérables.

Suite à l'arrêt d'activité, le bail devrait être résilié à l'amiable et la dette en cours sera suivie et recouvrée par la Trésorerie de Mansle.

Un nouveau candidat pour le bail commercial du bar restaurant s'est présenté et souhaite débiter l'activité en janvier 2019. Il sollicite de la commune une baisse du loyer la première année pour une aide à la première activité. Le loyer souhaité serait de 600 € pendant un an.

Considérant qu'il n'y a pas à ce jour d'autres repreneurs potentiels et qu'une nouvelle recherche prendrait plusieurs mois, il est proposé d'autoriser le maire à signer un nouveau bail commercial pour un montant de 600 € HT pendant un an puis de 800 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de baisser le montant du loyer à 600€ HT la première année puis 800€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail avec les nouveaux repreneurs.

Votants : ...	<b>14</b>
- dont « <b>pour</b> » :	<b>12</b>
- dont « <b>contre</b> » : ...	
- dont <b>abstention</b> : ...	<b>2</b>

**réf 2018047 : Budget Annexe Bar-Restaurant : DM 1 subventions**

Vu le Code Général des Collectivités

Vu la délibération du CM en date du 9 avril 2018 portant vote du budget annexe afférent à l'exercice 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que les modifications peuvent être apportées au Budget annexe par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget principal de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le virement de crédits tel que ci-après :

Investissement				
Chap.	Imputat°	Libellé	Dépenses	Recettes
041	1311	Etat et établissements nationaux	1016.00	0.00
041	1321	Etat et établissements nationaux		1016.00
<b>TOTAL</b>			<b>1016.00€</b>	<b>1016.00€</b>

Votants : ...	<b>14</b>
- dont « <b>pour</b> » :	<b>14</b>
- dont « <b>contre</b> » : ...	
- dont <b>abstention</b> : ...	

### **Nomination de référents :**

#### Référent gens du voyage :

Dans le cadre du suivi des populations de gens du voyage sur le territoire, l'association Le Chemin du Hérisson sollicite la nomination d'un référent par commune concernée. Celui-ci serait l'interlocuteur privilégié dans le cadre des installations illicites ou pour les demandes d'installation et le suivi des personnes installées.

Monsieur le Maire demande qui se porte volontaire.

Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE est candidat, et personne d'autre n'étant volontaire, le conseil municipal désigne Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE référent « Gens du voyage »

#### Référent RGPD (Règlement Général pour la protection des données) :

Depuis le 25 mai 2018 le RGPD rend obligatoire la désignation d'un délégué à la protection des données. Le périmètre de son intervention est en cours d'étude avec l'ATD 16, référent pour les collectivités pour la mise en place du règlement.

Monsieur le Maire demande qui se porte volontaire.

Frédéric GENTET est candidat, et personne d'autre n'étant volontaire, le conseil municipal désigne Frédéric GENTET référent « RGPD »

#### Référent pour l'Ambroisie

Un 3<sup>ème</sup> référent doit être désigné, à la demande du PETR du Ruffécois. Monsieur le Maire demande qui se porte volontaire.

Henri ROUHAUD est candidat, et personne d'autre n'étant volontaire, le conseil municipal désigne Henri ROUHAUD référent « Ambroisie ».

#### Point pour information :

- Commission de contrôle des listes Electorales : au 1<sup>er</sup> janvier, changement sur cette commission. Le maire doit désigner un titulaire et un suppléant.
  - Titulaire : Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE
  - Suppléant : Alain PAYRAUDEAU
- Vente de la parcelle ZH 231 : le bornage a été fait, l'acte de vente signé pour un

montant de 9216€.

- Ancienne boulangerie : ouverture d'un snack en janvier 2019 sur la route de paris et location et réparation de vélos sur la rue du Bourg
- Décembre 2018 / janvier 2019 : ouverture de la MAM.
- Dossier de l'Ecole : Le bornage sur le derrière de l'école a été réalisé. Le mur de clôture est privatif. Le permis de construire est accepté, les subventions (DETR) accordées
- Travaux du bâtiment place de l'ancien cimetière : WC remis en état de marche, mise en service de l'électricité et de l'eau. Une mise à disposition sera faite pour le club de Pétanque.
- Dossier de Mairie : le maitre d'œuvre doit déposer le permis de construire. En parallèle le marché de travaux va être lancé.
- Bar tabac épicerie : Le bâtiment, le fonds de commerce ainsi que les stocks vont être repris par un couple de jeunes.
- SCOT : Périmètre validé
- Aménagement du Bourg : Diagnostic fait, les travaux prévus pour 2021/2022
- Déplacement du Monument aux morts : Inauguration prévue le 11 novembre 2018.
- Taxe d'aménagement : la CDC voulait rajouter 1 point supplémentaire que les usagers supporteraient en sus des 3% de la commune. Le vote communautaire est contre cette augmentation.
- Fiscalité des éoliennes : la fiscalité change, elle sera reversée directement aux communes.
- Budget Annexe Bar-Restaurant : un remboursement de 10000€ sera reversé au budget principal.
- Le voyage scolaire à la Bourboule a été pré-validé par les communes du RPI
- PLUi : Commencement du diagnostic
- Travaux de l'Eglise : le mobilier va être évacuer avec l'association Tourriers Patrimoine dans les bâtiments des transports Levasseur. Les travaux débuteront début novembre.

Questions diverses :

- Jean-Christophe FILLATRAUD revient sur le fait que les gendarmes n'ont pas pu joindre les Adjoints présents sur la commune (Maire et 2<sup>ème</sup> adjoint en congés) pour le décès de Mme BALESTRAT Sabrina. Les adjoints s'expliquent.
- Alain PAYRAUDEAU revient sur le fait qu'il n'y a pas de lignes blanches dans le bourg alors que l'ADA avait dit que ça serait fait en même temps que les extérieurs. Le maire répond que c'est à la charge de la commune. Devis à prévoir.

Monsieur le Maire demande le huis clos et demande au public de sortir de la salle.

2 procédures en cours : Explications

Date du prochain Conseil Municipal : le 19 novembre ou 17 décembre 2018

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 20 h 40.